



# HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 août 2022

Mme VALDENAIRE Sylviane, Maire.

Ms VERBAERE Ludovic, LAMBOLEY Claude, Adjoint.

Mmes Ms CLAUDEL Hubert, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, LAMBERT Myriam, MORITZ Marie-Hélène, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. GENEY Jean-Michel qui a donné pouvoir à Mme MORITZ Marie-Hélène,

Mme HELLE Evelyne qui a donné pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane,

Mme PEREAUX Laurence qui a donné pouvoir à M. LAMBOLEY Claude.

Mme Myriam LAMBERT a été nommée secrétaire de séance.

### **Délibération 4-2022/08/026 : Dénomination du Bar Restaurant de Haut du Them :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 3-2021/04/120 du 16 avril 2021 concernant la dénomination du Bar Restaurant de Haut du Them en " l'Auberge vers l'Amont"

Elle indique au conseil municipal des propositions des futurs gérants du Bar Restaurant qui souhaiteraient changer la dénomination décidée ci dessus. Le conseil municipal décide la dénomination du bar restaurant " AUBERGE DU TACOT"

### **Délibération 4-2022/08/027 : Dénomination de la Route RD 486 :**

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a des doublons dans les adresses "Col des Croix " et "Route du Col Des Croix" et que cela pose problème au niveau de l'adressage du courrier. Elle propose au conseil municipal de renommer l'adressage des maisons en bordure de la RD486 - selon plan proposé - sans changer la numérotation des maisons.

Le conseil municipal décide la dénomination en "route du Col" les maisons en bordure de la RD486.

### **Délibération 4-2022/08/028 : Demande de subvention pour la mise en place d'un Club Nature Communal avec la Maison de la Nature des Vosges Saônoises :**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet de mise en place d'un Club Nature avec la Maison de la Nature des Vosges Saônoises dénommé "Tous Dehors" L'objectif de ce projet est de créer un club nature au sein de la commune de Haut-du-Them-Château-Lambert pour :

- CONNAITRE LA NATURE :

Apprendre de manière ludique à reconnaître les fleurs, les arbres, les insectes, les oiseaux, les fruits et légumes,

Étudier des milieux autour de chez soi en menant des enquêtes sur la commune



Découvrir le monde de la nature la nuit : le chant des chouettes et hiboux, le vol des chauves-souris...

- MIEUX LA PROTÉGER :

Apprendre à aimer et respecter la nature ordinaire.

Découvrir des gestes simples qui protègent la faune et la flore

Réaliser des actions concrètes en faveur de la nature : creuser une mare, aménager des abris à hérisson, à chauves-souris, créer un jardin potager écologique partagé (pour aider la faune qui nous entourent mais aussi développer des compétences qui pourront servir aux enfants dans leur vie future).

Ce projet se réalisera en trois étapes :

1. Création du Club à la Fédération Connaître et Protéger la Nature

2. Mise en place d'animation tous les mois le samedi ou le mercredi après-midi.

Animation comprenant des temps d'apprentissages scientifiques, ludiques, manuels, artistiques mais aussi des expérimentations. Lors des séances, des temps libres seront laissés aux enfants pour qu'ils puissent partager leurs expériences et qu'ils prennent simplement du plaisir à être dans la nature (demande de la Région).

3. Inauguration avec visite des sites aménagés, exposition de la faune et de la flore découvertes dans le village, troc de plantes et de graines, concours de cuisine. Invitation des familles, habitants et partenaires.

La Maison de la Nature sera porteuse du projet en partenariat avec la commune de Haut du-Them-Château-Lambert.

Budget prévisionnel : Le coût de la prestation sera de 4 881 € Aide du Conseil Régional : 3 905 € Coût pour la commune : 976 €

Le conseil municipal ACCEPTE la réalisation du projet ci-dessus, SOLLICITE l'aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Délibération 4-2022/08/029 : Délibération fixant l'organisation du temps de travail :**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal valide la délibération de l'organisation du temps de travail des employés de Haut du Them - Château Lambert, délibération qui a été au préalable acceptée par le comité technique du CDG 70 en date du 28 juin 2022.

**Questions diverses :**

Livraison d'eau aux administrés

Prochaine ouverture du Bar Restaurant de Haut du Them.

Vu pour être affiché le 01 septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 29 août 2022

Le Maire  
*Le Maire,*  
Sylviane VALDENNAIRE



*Valdennaire*

